SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1399 **2 juin 2015**

SOMMAIRE

Ability Finance Luxembourg S.à r.l. 67107
Ability M3 Holdings S.à r.l. 67110
Ability m3 S.à.r.l. 67111
Adama Capital 67107
Adco S.à r.l. 67110
Adrion Immobilière SA 67114
Adrion Patrimoniale SPF SA 67106
Ambras Holdings 67115
Anglo American Investments 11 67115
Audatex Luxembourg S.à r.l. 67113
Avaros S.A. 67152
Avaton S.à r.l. 67152
Avenir Investments Sàrl 67114
Avenir Investments Sàrl 67114
Baruz S.A. 67117
Baserepo No.1 S.A. 67117
BlueBay European Distressed Opportunities Investments (Luxembourg) S.à r.l. 67117
Bohrer Design S.à r.l. 67117
Boire et manger S.à r.l. 67117
DNB Luxembourg S.A. 67116
Donuts Capellen 67116
Erya Tur S.à r.l. 67115
Europtima S.A. 67118
EVI 67118
EVI 67119
Fame Group Sàrl 67116
Farringdon Property S.àr.l. 67119
Fondation Alphonse WEICKER 67119
Food Delivery Holding 12. S.à r.l. 67119
Fortum Baltic Investments SNC 67120
Forum Europa 67120
Fox International Europe Luxembourg S.C.S. 67120
Green Electricity Master Invest II 67129
HC Trademarks S.à r.l. 67129
Heco Solutions S.à r.l. 67125
Hinckley Corporation S.à r.l. 67123
Hydrinvest S.A. 67128
Ibanel S.à r.l. 67122
Investec Global Strategy Fund 67122
Invest Games S.A. 67132
Investment SO.TE.CO. International S.A. . . . 67132
Invista European Real Estate Senior LuxCo S.A. 67122
IPC - Portfolio Invest XXII SICAV-FIS 67132
IPC - Portfolio Invest XXII SICAV-FIS 67132
IPC - Portfolio Invest XXI SICAV - FIS 67131
IPC - Portfolio Invest XXI SICAV - FIS 67131
Kales Airline Services S.A. 67130
Knoxville Investments N.V. S.à r.l. 67133
LCN Euro Master Holdings 1 67130
Lions & Poissons S.A. 67138
Lions & Poissons - SPF 67138
LM International Business Solutions S.A. . . . 67140
LSREF3 Lucus Investments S.à r.l. 67141
Mabon Luxembourg Spf S.A. 67144
NHS - SIF 67112
Nikko AM Global Umbrella Fund 67113
NPB SICAV 67113
Opal Properties S.à r.l. 67112
TRIUM Ventures S.à r.l. 67111
TRIUM Ventures S.à r.l. 67112
TVG Invest 67112
Vanguard Invest S.A. 67111

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Adrion Patrimoniale SPF SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.353.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trois avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Alain François DRION, employé, né le 20 juin 1963 à Namur (B), domicilié au 20, rue des Faisans à B-1640, Rhode-Saint-Genèse, Belgique,

ici représentée par Monsieur Claude SCHROEDER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représentée comme indiqué ci-avant, déclare et requière le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme «ADRION PATRIMONIALE S.A. SPF», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 169.353, a été constituée suivant un acte par le notaire instrumentant, en date du 23 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1717 du 7 juillet 2012.

2.- Que le capital de la Société est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille Euros), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

3.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société.

5.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société, aura pleins pouvoirs de signature sur les comptes bancaires de la Société, ainsi que le pouvoir, en tant que liquidateur de la Société, d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est dès lors clôturée et que les certificats d'actions ou d'obligations, le registre des actionnaires, ainsi que tout autre registre de la Société relatif à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que la décharge pleine et entière est donnée à tous les membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de ce jour.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à savoir à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-)

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Claude SCHROEDER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 avril 2015. Relation GAC/2015/2956. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015054612/51.

(150063206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ability Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.021.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 3 avril 2015 que:

- Monsieur Pierre CARRAS, administrateur de sociétés, né le 14 avril 1954 à Breuil-Barret (France), avec adresse privée au 17 Op der Sank, L-5713 Aspelt, a été nommé gérant de catégorie B de la société avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée.

- Madame Juliette MAYER, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 7, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg, a été nommée gérante de catégorie B de la société avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée.

Monsieur Andreas PANAYIOTOU, administrateur de Société, né le 9 janvier 1966 à Londres, demeurant à High Warren, Theyden Mount, Epping, Essex CM16 7PT, Royaume-Uni, est désormais gérant de catégorie A de la société.

Le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- Monsieur Andreas PANAYIOTOU, gérant de catégorie A;
- Monsieur Pierre CARRAS, gérant de catégorie B;
- Madame Juliette MAYER, gérante de catégorie B.

Conformément à l'article 13 des statuts de la société, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015054609/24.

(150063264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Adama Capital, Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 5.612.

STATUTS

CE CONTRAT SOCIAL DE SOCIETE CIVILE (le «Contrat») est conclu le 8 avril 2015

ENTRE

(1) M. Manuel Roumain, né à Bruxelles, Belgique, le 21 août 1965, résidant à 52, Alte Landestrasse, 6314 Unteraegeri, Suisse,

et

(2) M. Daniel Grossmann, né à Bruxelles, Belgique, le 5 mars 1971, résidant à 12 Avenue de Sumatra, 1180 Bruxelles, Belgique,

(les «Associés» et chacun un «Associé»).

Préambule

Les Associés souhaitent constituer une société civile (la «Société») qui va souscrire aux parts sociales émises par la société Kharis Capital Partners, une société en commandite spéciale, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés («KCP»). La Société sera un associé fondateur de KCP.

PAR CONSEQUENT, les Associés ont convenu ce qui suit:

1. Nom, Forme Légale, Objet Social, Siège Social, Durée.

1.1 Il est formé une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil tels que complétés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois subséquentes dans la mesure où elles s'appliquent aux sociétés civiles.

1.2 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la cession d'actions de KCP et de toutes sociétés dans lesquelles KCP effectuera des investissements. Elle peut de plus investir dans l'acquisition et la gestion de titres de créance de tout type, de portefeuille de brevets et/ou de droits de propriété intellectuelle de toute nature à l'origine, en conformité avec son objet civil.

La Société peut, sans limitation et sous réserve des restrictions stipulées dans le présent Contrat, agir de la manière autorisée dans le présent article 1. Dans le contexte de son activité civile, la Société peut (i) emprunter sous quelque forme que ce soit, (ii) prêter des fonds, y compris les produits des emprunts, à ses filiales, affilies et à d'autres sociétés et (iii) consentir des prêts ou aider autrement, accorder des garanties et nantir, transférer, grever ou constituer autrement et accorder

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation directs ou indirects ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société, sans modifier son objet civil, exerce les fonctions de gestion d'investissement qui peuvent être autorisées par le droit applicable et approuvées par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer à d'autres entités tout ou partie des fonctions de direction.

1.3 La dénomination de la Société est "Adama Capital".

1.4 Le siège social est établi au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés statuant à la majorité prévue à l'article 5 du présent Contrat.

1.5 La Société est constituée pour une durée déterminée de cinquante (50) années. Toute dissolution pourra être décidée avant une telle date par une assemblée générale des Associés statuant à la majorité prévue à l'article 5 du présent Contrat.

2. Capital Social - Parts Sociales.

2.1 La participation de chaque Associé dans la Société, y compris l'intérêt de cet Associé, le cas échéant, dans les revenus du capital, les plus-values, les pertes, les déductions et les charges de la Société et le droit de cet Associé de voter, le cas échéant, sur les affaires de la Société de la manière prévue dans le présent Contrat, est représentée par des parts dans le capital de la Société.

2.2 Le capital social de la Société souscrit est fixé à la somme de cent euros (EUR 100) divisé en cent (100) parts sociales de un euro (EUR 1) de valeur nominale chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire des Associés statuant à la majorité prévue par l'article 5 du présent Contrat.

2.3 Les parts sociales de la Société ne pourront en aucun cas être cédées à des tiers sans l'accord préalable du (des) Gérant(s) (tel que ce terme est défini à l'article 3 du présent Contrat). A défaut d'accord et si l'Associé qui souhaite céder ne renonce pas au transfert, la Société pourra soit racheter les parts sociales elle-même, soit désigner toute personne qui pourra (sans y être obligée) racheter les parts sociales de l'Associé-vendeur, chaque fois à leur valeur nominale.

De plus, la Société et les Associés pourront conclure, de temps à autres, tout accord contractuel en vertu duquel un Associé pourra sous certaines conditions être contraint d'avoir ses parts sociales rachetées par la Société.

2.4 Les parts sociales sont indivisibles vis-à-vis de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale. Dans le cas où une part sociale serait détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée en qualité de seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

2.5 Dans un premier temps, chaque Associé a versé au capital de la Société un apport en numéraire en échange des parts indiquées en face de son nom dans le tableau des Associés repris à l'article 9.

3. Gérance de la Société.

3.1 La gestion de la Société est assurée par un ou plusieurs gérant(s) (le (les) «Gérant(s)»). Si plusieurs Gérants ont été nommés, ils constitueront ensemble le Conseil de Gérance.

3.2 Les premiers Gérants de la Société seront Manuel Roumain et Daniel Grossmann qui ne pourront, respectivement, être révoqués que pour juste motif. Le successeur sera nommé par une décision des Associés statuant à la majorité prévue à l'article 5 du présent Contrat à partir d'une liste de candidats proposée par les deux Associés et, à défaut d'accord sur un tel successeur, par l'Associé-Gérant qui n'a pas été révoqué.

3.2 Le(s) Gérant(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus étendus dans la gestion de la Société en relation avec l'objet civil de la Société.

Le ou les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux, ou, confier des tâches temporaires ou permanentes aux personnes ou comités choisis par leurs soins.

La Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou les signatures conjointes de deux (2) Gérants en cas de pluralité de Gérants.

La Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes ou à la signature unique de la ou des personnes, Gérant ou non, auxquelles des pouvoirs spéciaux auront été délégués par le ou les Gérants, mais seulement dans la limite de ces pouvoirs spéciaux. Toute délégation donnée conformément au présent article 3.2 peut être révoquée à tout moment par les Gérants et pour quelque raison que ce soit ou sans raison.

3.3 En cas de constitution d'un Conseil de Gérance, les règles suivantes s'appliquent:

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant.

Un Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant la communication d'un texte écrit) un autre Gérant en tant que mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le quorum du Conseil de Gérance sera composé d'au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction, présents ou représentés, étant entendu que tant que Manuel Roumain et Daniel Grossmann seront Gérants, leur présence sera requise pour constituer un quorum.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Chaque décision sera adoptée à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée, étant entendu que tant que Manuel Roumain et Daniel Grossmann seront Gérants, leur accord sera requis pour constituer un vote valide.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer simultanément entre eux, ce qui vaudra participation en personne à cette réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, produit les mêmes effets qu'une décision adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Gérants.

4. Exercice social - Bilan - Dividendes.

4.1 L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2015.

4.2 Les Gérants sont chargés d'arrêter les comptes de la Société et d'établir chaque année un bilan et un compte de pertes et profits. Le bilan annuel et le compte de perte et profits sont soumis à l'approbation des Associés qui décident de l'emploi des bénéfices selon la proposition des Gérants. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les Associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

4.3 Les Gérants peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable intérimaire préparé par les Gérants, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

4.4 Les pertes sont supportées conjointement, mais non solidairement, par les Associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

5. Assemblée des Associés.

5.1 L'assemblée générale des Associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur convocation des Gérants, dans les cas où un des Associés le requiert. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour de l'assemblée.

5.2 Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

Tous les Associés ont le droit de se faire représenter par un autre Associé ou par un tiers lors des assemblées générales. Tout Associé peut également participer à une réunion par voie de conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer simultanément entre eux, ce qui vaudra participation en personne à cette réunion.

5.3 L'assemblée générale statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont, sous réserve des dispositions figurant dans le présent Contrat, prises à la majorité des voix représentant au moins deux tiers (2/3) du capital social de la Société, qui doit inclure le vote affirmatif de Manuel Roumain et Daniel Grossmann aussi longtemps qu'ils sont respectivement un Associé.

5.4 Les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'assemblée générale des Associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

6. Décès, interdiction, déconfiture ou faillite d'un Associé. Sauf disposition contraire du présent Contrat, la liquidation, la cessation de paiement ou le dépôt de bilan ou toute autre procédure similaire, ainsi que le décès ou la suspension des droits civiques d'un Associé, ne provoquera pas la dissolution de la Société. En pareils cas, la Société perdure entre les Associés existants.

7. Cession. Aucune des Associés ne peut céder ses droits issus de ce Contrat sans l'accord écrit préalable des autres Associés y compris de Manuel Roumain et Daniel Grossmann aussi longtemps qu'ils sont respectivement un Associé.

8. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des Associés doit convenir de la dissolution de la Société ainsi que de ses modalités.

En cas de dissolution, la liquidation sera faite par les Gérants, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement.

Si la liquidation fait apparaître un boni de liquidation ce boni sera partagé entre les Associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

9. Souscription et paiement. Les parts sociales de la Société ont été souscrites et payées à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre d'actions	Montant libéré
Manuel Roumain	EUR 50	50	EUR 50
Daniel Grossmann	EUR 50	50	EUR 50
TOTAL	EUR 100	100	EUR 100

La somme de cent euros (EUR 100) est dorénavant à disposition de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

10. Intégralité de l'accord et Divisibilité. Le présent Contrat établit l'intégralité de l'accord et de l'entente entre les parties aux présents pour ce qui est de l'objet des présentes, et il remplace et l'emporte sur les ententes, accords ou déclaration antérieurs par ou entre les parties aux présents, écrits ou verbaux, qui peuvent avoir concerné l'objet des présentes de quelque manière que ce soit.

Dans l'hypothèse où une clause de ce Contrat était jugée invalide, inopposable, illégale ou inapplicable, la validité, la légalité ou l'opposabilité des autres termes du présent Contrat ne seront pas affectés et aucun des Associés ne sera libéré de l'exécution du Contrat. Les Associés acceptent de mettre en œuvre tous leurs efforts pour négocier de bonne foi une clause de remplacement valide et économiquement équivalente.

11. Modification et Renonciation. Sauf disposition contraire des présentes, aucune modification, amendement ou renonciation à une disposition du présent Contrat n'est opposable à la Société ou aux Associés à moins que cette modification, amendement ou renonciation ne soit approuvée par écrit par les Associés. Le fait qu'un Associé ne se prévale pas de l'une des dispositions du présent Contrat ne sera en aucun cas interprété comme une renonciation à cette disposition et n'aura aucune incidence sur le droit de cet Associé de se prévaloir ultérieurement de chacune et de l'ensemble des dispositions du présent Contrat conformément à ses conditions.

12. Juridiction. Toute contestation pouvant survenir en cours de vie sociale ou pendant la liquidation, soit entre les Associés, les Gérants, le liquidateur et/ou la Société, soit entre les Associés eux-mêmes, au sujet des affaires sociales ou relativement à l'interprétation ou à l'exécution du présent Contrat seront soumises à la compétence des tribunaux luxembourgeois.

13. Loi applicable. e Contrat et les droits, obligations et engagements de chacun des Associés qui y sont attachés seront régis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

14. Pluralité d'exemplaires. Ce Contrat peut être signé sur plusieurs exemplaires distincts, chacun d'eux ainsi signé et délivré devant être considéré comme étant un original et tous ensemble un seul et même instrument.

EN FOI DE QUOI, les Associés aux présentes ont signé ce Contrat à la date figurant en tête des présentes.

Manuel Roumain / Daniel Grossmann.

Référence de publication: 2015054610/171.

(150063036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Adco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054611/10.

(150063301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Ability M3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.119.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 3 avril 2015 que:

- Monsieur Pierre CARRAS, administrateur de sociétés, né le 14 avril 1954 à Breuil-Barret (France), avec adresse privée au 17 Op der Sank, L-5713 Aspelt, a été nommé gérant de catégorie B de la société avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée.

- Madame Juliette MAYER, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 7, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg, a été nommée gérante de catégorie B de la société avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée.

Monsieur Andreas PANAYIOTOU, administrateur de sociétés, né le 9 janvier 1966 à Londres, demeurant à High Warren, Theyden Mount, Epping, Essex CM16 7PT, Royaume-Uni, est désormais gérant de catégorie A de la société.

Le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- Monsieur Andreas PANAYIOTOU, gérant de catégorie A;
- Monsieur Pierre CARRAS, gérant de catégorie B;
- Madame Juliette MAYER, gérante de catégorie B.

Conformément à l'article 13 des statuts de la société, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015054607/24.

(150063265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Ability m3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.120.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 3 avril 2015 que:

- Monsieur Pierre CARRAS, administrateur de sociétés, né le 14 avril 1954 à Breuil-Barret (France), avec adresse privée au 17 Op der Sank, L-5713 Aspelt, a été nommé gérant de catégorie B de la société avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée.

- Madame Juliette MAYER, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 7, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg, a été nommée gérante de catégorie B de la société avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée.

Monsieur Andreas PANAYIOTOU, administrateur de sociétés, né le 9 janvier 1966 à Londres, demeurant à High Warren, Theyden Mount, Epping, Essex CM16 7PT, Royaume-Uni, est désormais gérant de catégorie A de la société.

Le conseil de gérance est composé comme suit:

- Monsieur Andreas PANAYIOTOU, gérant de catégorie A;
- Monsieur Pierre CARRAS, gérant de catégorie B;
- Madame Juliette MAYER, gérante de catégorie B.

Conformément à l'article 13 des statuts de la société, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015054608/24.

(150063266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Vanguard Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.365.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mars 2015

- Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l. en remplacement de Monsieur Gerard VAN HUNEN qui occupait jusqu'alors cette fonction.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015054570/15.

(150062097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

TRIUM Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054558/10.

(150062320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

TRIUM Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054559/10.

(150062321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

TVG Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 163.166.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 11 février 2015 au siège de la société

1. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) nomination d'un nouvel administrateur

2) Divers

Cet exposé étant unanimement approuvé, l'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Monsieur Tomas Van Geet, né le 22 août 1976 à Hamme, demeurant à Masarykova 628/21, 46001 Liberec (Tchéquie)

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

2. Il n'y a pas d'autres points à traiter.

Un mandataire

Référence de publication: 2015054561/18.

(150062360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Opal Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 168.676.

Il résulte des résolutions circulaires du gérant unique de la Société prises en date du 30 mars 2015 que:

(i) le siège social de la Société est transféré du 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 1 er avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Opal Properties S.à r.l.

Référence de publication: 2015054439/14.

(150061932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

NHS - SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 166.072.

Le Rapport Annuel Révisé au 30 septembre 2014 et la distribution du dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054434/11.

(150062108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Nikko AM Global Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.436.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution circulaire du conseil d'administration de la Société du 11 septembre 2014 que M. Nicolaus Bocklandt, demeurant professionnellement au 6b, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, a été nommé administrateur de la Société en remplacement de M. Philip Hanssens avec effet au 8 septembre 2014.

Le conseil d'administration de la Société se compose comme suit pour une durée se terminant à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2015:

- William A. Jones;
- Jacques Elvinger, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Nicolaus Bocklandt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054436/18.

(150061868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

NPB SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.788.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der NPB SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung der NPB SICAV vom 10. April 2015 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl als Verwaltungsrat stellen sich

- Fredy Schwab, Vorsitzender
- Michael Marx, stellv. Vorsitzender
- Romano Babini, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2016, KPMG Luxembourg Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. April 2015.

Für NPB SICAV
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015054437/22.

(150062156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Audatex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.444.

Par résolutions prises en date du 26 mars 2015, l'associé unique a décidé de nommer Marzena Zielinska, avec adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2015.

Référence de publication: 2015054634/13.

(150062708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Avenir Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 236.200.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 170.261.

Il résulte des transferts de parts sociales que:

En date du 9 Avril 2015, la société Ardagh Holdings S.A., ayant pour adresse, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a transféré 190,000 actions ordinaires de classe J à ARD Finance S.A., ayant pour adresse, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015054635/13.

(150062866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Avenir Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 236.200.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 170.261.

Il résulte des transferts de parts sociales que:

En date du 9 Avril 2015, la société ARD Finance S.A., ayant pour adresse, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a transféré 190,000 actions ordinaires de classe J à Avenir Investment S.à r.l., ayant pour adresse, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015054636/13.

(150062952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Adrion Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.400.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trois avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

ADRION PATRIMONIALE SPF S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 169.353,

ici représentée par Monsieur Claude SCHROEDER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare et requière le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme «ADRION IMMOBILIÈRE S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 169.400, a été constituée suivant un acte par le notaire instrumentant, en date du 23 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1714 du 7 juillet 2012.

2.- Que le capital de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille Euros), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est le propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société.

5.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société, aura pleins pouvoirs de signature sur les comptes bancaires de la Société, ainsi que le pouvoir, en tant que liquidateur de la Société, d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

6.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est dès lors clôturée et que les certificats d'actions ou d'obligations, le registre des actionnaires, ainsi que tout autre registre de la Société relatif à l'émission d'actions ou de tous autres titres sera annulé.

9.- Que la décharge pleine et entière est donnée à tous les membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de ce jour.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à savoir à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-)

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Claude SCHROEDER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 avril 2015. Relation GAC/2015/2955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015054640/52.

(150063090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Ambras Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 150.438.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054648/11.

(150063215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Anglo American Investments 11, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 180.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015054651/10.

(150063125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Erya Tur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 2, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 187.865.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2015

S'est réunie ce jour l'assemblée générale extraordinaire de la société Erya Tur SARL

Il résulte d'une convention de cession de part signée en date de ce jour que Monsieur Ali SALMANOGLU détenant 30 parts sociales dans la société cède 05 (cinq) parts sociales à Monsieur CAKIR Ertekin demeurant à D-50321 Brühl, Lessingstrabe 10.

Suite à cette cession de parts sociales, le capital de la société se réparti comme suit:

- Monsieur Ali Selcuk BALCIOGULLARI . . . . . 50 parts

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- Monsieur Ali SALMANOGLU . . . . . 25 parts
- Monsieur CAKIR Ertekin . . . . . 05 parts
- Madame Fatma BALCIOGULLARI . . . . . 20 parts

100 parts

1) Révocation de Monsieur Ali Selcuk BALCIOGULLARI de son poste de gérant technique.

2) Révocation de Monsieur Ali SALMANOGLU de son poste de gérant administratif.

3) Nomination au poste de gérant technique Monsieur CAKIR Ertekin pour une durée indéterminée.

4) Nomination au poste de gérant administratif Monsieur Ali Selcuk BALCIOGULLARI pour une durée indéterminée.

5) La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et de l'un des gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

Ali Selcuk BALCIOGULLARI / Ali SALMANOGLU / CAKIR Ertekin Fatma BALCIOGULLARI.

Référence de publication: 2015054821/25.

(150063013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

DNB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 22.374.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054787/9.

(150062837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Donuts Capellen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen Sud.

R.C.S. Luxembourg B 184.297.

Gesellschaftebeschluss vom 1. April 2015

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt zur Kenntnis dass die Adresse des Gesellschafters wie folgt abgeändert wurde:

36, Kahlenberg

L-6739 Grevenmacher

SKULL INVEST

Référence de publication: 2015054790/13.

(150062684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Fame Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 184.559.

Il résulte des résolutions prises par de l'associé unique de la Société en date du 24 février 2015 que:

- Monsieur Romy Hawatt, ayant son adresse au Canon Building 9, Dubai, UEA, démissionne de son poste du Gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 24 février 2015;

- Monsieur Marco Bettelli, né le 26 avril 1973 à Cagliari, Italie, et ayant son adresse au Huckenden Farm, Wheeler End, High Wycombe Buckinghamshire, HP14 3ND, United Kingdom est nommée Gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 24 février 2015 et ce pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054830/15.

(150062594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Baserepo No.1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.772.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015054672/10.

(150063091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

BlueBay European Distressed Opportunities Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 152.394.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054687/10.

(150062991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Bohrer Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach.

R.C.S. Luxembourg B 109.633.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/04/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015054688/12.

(150062558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Boire et manger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9836 Hosingen, 1A, Parc.

R.C.S. Luxembourg B 189.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 avril 2015.

Pour la société
Joëlle SCHWACHTGEN
Le notaire

Référence de publication: 2015054689/13.

(150062993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Baruz S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.880.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 avril 2015

Le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la démission de Madame Beatriz Garcia et Monsieur Alfonso Garcia comme administrateur et nomme par cooptation, Monsieur Benjamin Bodig, demeurant au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et Monsieur Claude Zenner, demeurant au 9, Chingiz T. Aitmatov à L-1161 Luxembourg, comme administrateur, en remplacement des administrateurs démissionnaires, jusqu'à la ratification par l'assemblée générale des actionnaires lors de sa prochaine réunion. Le mandat expire le jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Pour extrait conforme
Signature
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015054690/16.

(150062783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Europtima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 33.090.

CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait

Par jugement prononcé en date du 19 mars 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme EUROPTIMA S.A. ayant eu son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri;

il a ordonné la publication par extrait du jugement au Mémorial;

il a déclaré que les frais sont à charge de la masse.

Luxembourg, le 1 er avril 2015.
Pour extrait conforme
Alain RUKAVINA / Paul LAPLUME
Les liquidateurs

Référence de publication: 2015054824/18.

(150063089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

EVI, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 147.058.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2014

Après délibération, l'Assemblée accepte la reconduction des mandats des administrateurs suivants pour une période de 6 ans:

- Monsieur Bernard MAEREVOET, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles, 1457, Chaussée de Waterloo, né à Ottignies (Belgique), le 9 juin 1962.

- Monsieur Nunzio RIZZI, administrateur de sociétés, demeurant à A1190 Vienne, 6, Kroneggergasse, né à Verviers (Belgique), le 18 mai 1955.

Après délibération, l'Assemblée accepte la reconduction du mandat de l'administrateur-délégué suivant pour une période de 6 ans:

- Monsieur Bernard MAEREVOET, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles, 1457, Chaussée de Waterloo, né à Ottignies (Belgique), le 9 juin 1962.

Après délibération, l'Assemblée accepte la reconduction du mandat du commissaire suivant pour une période de 6 ans:

- FISCALIS (Luxembourg) S.à r.L, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-4963 Clemency, 14, Rue Basse, R.C.S. Luxembourg B88656.

Après délibération, l'Assemblée accepte la nomination en tant qu'administrateur de:

- Madame Micheline Van Den Bossche, demeurant 18 avenue de Nivelles, B-1300 Limai (Belgique), née le 17 février 1939 à Genval en tant qu'administrateur pour une période de 6 ans.

POUR EXTRAIT CONFORME
Luxembourg, le 30/05/2014.

Référence de publication: 2015054827/26.

(150062981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

EVI, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 147.058.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2015

Après délibération, l'Assemblée accepte la révocation de l'administrateur suivant avec effet immédiat:

- Monsieur Nunzio RIZZI, administrateur de sociétés, demeurant à A1190 Vienne, 6, Kroneggergasse, né à Verviers (Belgique), le 18 mai 1955.

POUR EXTRAIT CONFORME

Luxembourg, le 24/02/2015.

Référence de publication: 2015054828/13.

(150063314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Farringdon Property S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 130.576.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 7 juin 2012 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Farringdon Property SARL, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS B 130576 et Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, avec effet au 12 Avril 2015.

Fait à Luxembourg, le 12 Avril 2015.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Severine Canova / Damien Nussbaum

Référence de publication: 2015054831/15.

(150062813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Fondation Alphonse WEICKER, Fondation.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg G 46.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 13 avril 2015.

Pour la Fondation

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2015054832/13.

(150062780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Food Delivery Holding 12. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 193.896.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 avril 2015

En date du 9 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Philipp LEDERER, né le 5 avril 1971 à Frankfurt, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Ralf WENZEL, gérant de catégorie A
- Monsieur Philipp LEDERER, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Food Delivery Holding 12. S.à r.l.

Référence de publication: 2015054833/21.

(150063290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Fortum Baltic Investments SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 151.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015054846/10.

(150062729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Fox International Europe Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-1567, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.113.

Extrait de la résolution prises par l'associé commandité en date du 26 mars 2015

Le siège de la société a été transféré de 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg à 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 1 er décembre 2014.

Veuillez prendre note que l'associée Fox International Channels Europe Luxembourg S.à r.l. a transféré son siège de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert en date du 5 août 2014.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Fox International Europe Luxembourg S.C.S.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015054847/17.

(150062941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Forum Europa, Fondation.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 67, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg G 57.

Bilanz zum 31.12.2014

AKTIVA	31.12.2014 (EUR)	31.12.2013 (X 1.000 EUR)
A. Anlagevermögen		
I. Sachanlagen		
Betriebs- und Geschäftsausstattung	2,00	20,5
II. Finanzanlagen		
Beteiligungen	2,00	0,0
Wertpapiere des Anlagevermögens	553.307,84	502,1
B. Umlaufvermögen		
I. Sonstige Vermögensgegenstände	354,00	2,6
II. Guthaben bei Kreditinstituten	111.869,65	143,5
	665.535,49	668,7
PASSIVA		
A. Eigenkapital		
I. Stiftungskapital		
1. Grundstockvermögen	500.000,00	500,0

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

2. Vermögensumschichtungen	-89.064,70	-89,0
3. Zustiftungen	200.000,00	200,0
II. Ergebnisrücklagen		
Kapitalerhaltungsrücklage	79.600,00	79,6
III. Mittelvortrag	-28.770,19	-36,4
B. Rückstellungen	2.500,00	3,6
C. Verbindlichkeiten	1.270,38	10,9
	665.535,49	668,7

Aufwands- und Ertragsrechnung für den Zeitraum 1.1.-31.12.2014

A. Erträge	2014 (EUR)	2013 (X 1.000 EUR)
1. Zuschüsse	0,00	160,0
2. Erträge aus dem Abgang von Wertpapieren	66.267,36	0,2
3. Zinsen und ähnliche Erträge	17.414,75	23,8
4. Sonstige Erträge	5.698,00	4,1
B. Aufwendungen		
1. Personalaufwand	-39.687,11	-168,1
2. Abschreibungen auf Sachanlagen	-1.805,26	-7,1
3. Abschreibungen auf Finanzanlagen	-8.626,83	-18,7
4. Sonstige Aufwendungen	-31.616,22	-38,3
C. Jahresfehlbetrag/-überschuss	7.644,69	-44,1
D. Ergebnisverwendung		
1. Mittelvortrag aus dem Vorjahr	-36.414,88	3,4
1. Vermögensumschichtungen	0,00	4,2
E. Mittelvortrag	-28.770,19	-36,4

Bescheinigung

"Nach unserer Beurteilung auf Grund der bei der Prüfung gewonnenen Erkenntnisse entspricht der Jahresabschluss den gesetzlichen Vorschriften und den ergänzenden Bestimmungen der Satzung und vermittelt unter Beachtung der Grundsätze ordnungsmäßiger Buchführung ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild der Vermögens-, Finanz- und Ertragslage der Stiftung"

Dillingen, den 29.01.2015

W+ST Wirtschafts- und Steuerberatung AG & Co. KG, Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Gerhard Pfefferle, Alexander Withum, Wirtschaftsprüfer

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2014 wurde vom Verwaltungsrat anlässlich seiner Sitzung vom 26.03.2015 in Otzenhausen angenommen.

Budget 2015

A. Einnahmen	
1. Kapitalerträge	40.000,00
	40.000,00
B. Ausgaben	
1. Raumkosten	20.000,00
2. Reisekosten	1.500,00
3. Kommunikationskosten	1.000,00
4. Bewirtungskosten	500,00
5. Buchhaltungskosten	4.000,00
6. Projekt- und Fördermittel	13.000,00
	40.000,00

Das Budget 2015 wurde vom Verwaltungsrat anlässlich seiner Sitzung vom 26.03.2015 in Otzenhausen angenommen.

Référence de publication: 2015054855/73.

(150063015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Investec Global Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.420.

Le Conseil d'Administration du Fonds, a été informé en date du 24 Mars 2015 de l'intention de Mr. Hendrik du Toit de démissionner de son poste d'Administrateur.

La démission de Mr. Hendrik du Toit a pris effet le 18 Mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Avril 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015054920/13.

(150062586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Invista European Real Estate Senior LuxCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.001.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 mars 2015

Les Actionnaires de la Société ont décidé comme suit, en date du 26 mars 2015:

- de reconduire avec effet immédiat les mandats d'administrateur de:

* Monsieur Michael Chidiac;

* Monsieur Ramon van Heusden;

* Madame Laurence Quevy;

jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels 2015 qui se tiendra en 2016.

- de reconduire avec effet immédiat le mandat de KPMG Luxembourg, S.C. (anciennement KPMG Audit S.à r.l.), ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en sa qualité de personne chargée du contrôle des comptes

jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels 2015 qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054921/22.

(150063137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Ibanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.116.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 mars 2015 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Rétablissement du siège social: le siège de la société est au 25B Boulevard Royal, Forum Royal 4 ème étage, L-2449 Luxembourg.

- Gérant: Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au 25B Boulevard Royal, Forum Royal 4 ème étage, L-2449 Luxembourg, est nommé gérant de la société avec effet au 18 mars 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
IBANEL SARL
Patrick Meunier
Administrateur

Référence de publication: 2015054922/18.

(150063286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Hinckley Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.639.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of March,

before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Hinckley Corporation S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 183.639 (the Company).

The Company has been incorporated on December 30, 1993 in Curacao and its registered office, principal establishment and central administration have been transferred to Luxembourg on December 18, 2013 (the Transfer) pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 684 of March 15, 2014. The articles of association of the Company have not been amended since the date of the Transfer.

There appeared

Nerine Trust Company Limited, a private trust company governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Nerine House, St George's Place, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZG, registered under number 33127, acting in its capacity as trustee of Greenwich Trust, a trust governed by the laws of Guernsey (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, notary's clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on March 30, 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

2. Appointment of Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 133.375, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company (the Liquidator).

3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.

4. Decision to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A., prenamed, as Liquidator in relation to the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third Resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

The Liquidator shall be authorized to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder in accordance with article 148 of the Law.

Fourth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing partiy, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the proxyholder of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de mars,

par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique (l'Actionnaire Unique) de Hinckley Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 183.639 (la Société).

La Société a été constituée le 30 décembre 1993 à Curaçao et son siège social, établissement principal et administration centrale ont été transférés au Luxembourg le 18 décembre 2013 (le Transfert) suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 684 du 15 mars 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date du Transfert.

A comparu

Nerine Trust Company Limited, un trust privé régi par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Nerine House, St George's Place, St Peter Port, Guernesey, GY1 3ZG, immatriculé sous le numéro 33127, agissant en sa qualité de fiduciaire de Greenwich Trust, un trust régi par les lois de Guernesey (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 mars 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que mentionné ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

2. Nomination de Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 133.375, comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société.

4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide de nommer Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A., prénommée, comme Liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1 er avril 2015. GAC/2015/2774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054897/141.

(150062859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Heco Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 12, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 196.029.

STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le premier avril

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. - La société anonyme FINELCO S.A., ayant son siège social à L-8287 Kehlen, 12, Zone Industrielle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.513

2. - La société à responsabilité limitée Carrosserie Roemen, S.à r.l., ayant son siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.383.

3. - Monsieur Christophe WIDLAK, gérant de société, demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, 12, Zone Industrielle.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date des 23 et 27 mars 2015,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce, l'installation et la maintenance d'équipements frigorifiques, thermiques et de climatisation y compris la vente de tous articles de la branche, les travaux de construction, transformation, aménagement, réparation de véhicules automoteurs ou non automoteurs, les constructions métalliques ainsi que la vente de matériel en rapport direct et indirect avec les présents objets.

La société peut en outre effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

La société peut encore s'engager par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Heco Solutions S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Kehlen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-), représenté par cent (100) parts sociales de CINQ CENTS EURO (EUR 500.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Assemblée générale annuelle des associés

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de juin à 18.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Souscription et libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - La société anonyme FINELCO S.A., préqualifiée, quarante-cinq parts sociales	45
2. - La société à responsabilité limitée Carrosserie Roemen, S.à r.l., préqualifiée, quarante-cinq parts sociales	45
3. - Monsieur Christophe WIDLAK, prénommé, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Évaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1. - Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Frank BECK, administrateur de société, né à Luxembourg, le 8 mars 1959, demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, 12, Zone Industrielle.

- Monsieur Marco BERG, gérant de société, né à Luxembourg, le 10 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, 12, Zone Industrielle.

- Monsieur Michel BOREIKO, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 22 juin 1961, demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, 12, Zone Industrielle.

- Monsieur Daniel ROEMEN, gérant de société, né à Luxembourg, le 12 novembre 1977, demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, 12, Zone Industrielle.

- Monsieur Christophe WIDLAK, gérant de société, né à Douzy (France), le 27 avril 1967, demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, 12, Zone Industrielle.

La durée des mandats des gérants prendra fin à l'assemblée générale des associés qui se tiendra en 2016.

2. - La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3. - Le siège social de la société est établi à L-8287 Kehlen, 12, Zone Industrielle.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P- FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 avril 2015. Relation: GAC/2015/2867. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054894/157.

(150062550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Hydrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.552.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hydrinvest S.A.
Société anonyme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015054903/14.

(150063118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

HC Trademarks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 162.159.

Dépôt rectificatif du dépôt L150058713

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054904/10.

(150062714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Green Electricity Master Invest II, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.492.

L'an deux mille quinze, le trente et un mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg», société anonyme ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de «Degroof Green Fund», un fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois constitué sous la forme d'un fonds commun de placement conformément à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissements spécialisés,

ici représentée par Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’actionnaire unique de la société anonyme «Green Electricity Master Invest II», ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 165492), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 288 du 2 février 2012. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 08 décembre 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 373 du 11 février 2015.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d’augmenter le capital social de la Société à concurrence d’un montant de dix millions d’euros (EUR 10.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de quinze millions neuf cent cinquante-cinq mille euros (EUR 15.955.000.-) à vingt-cinq millions neuf cent cinquante-cinq mille euros (EUR 25.955.000.-) par l’émission de dix mille (10.000) Actions de classe A de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

Les actions nouvelles sont souscrites à l’instant même par «Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg», agissant au nom et pour le compte de «Degroof Green Fund», ici représentée par Madame Frédérique MIGNON, prénommée.

Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de dix millions d’euros (EUR 10.000.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l’article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital souscrit est fixé à vingt-cinq millions neuf cent cinquante-cinq mille euros (EUR 25.955.000.-) représenté par des actions de classe A, B et C (les "Actions de Classe A, B et C") étant émises en faveur du Compartiment Renewable Energy II Fund (le "Compartiment"), un Compartiment faisant partie de Degroof Green Fund, un Fonds commun de placement - Fonds d'investissement spécialisé ("le Fonds") établi à Luxembourg;

(i) vingt-cinq mille neuf cent vingt (25.920) Actions de classe A de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune (les "Actions de Classe A");

(ii) sept (7) Actions de classe B de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune (les "Actions de Classe B");

(iii) vingt-huit (28) Actions de classe C de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune (les "Actions de Classe C").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Les détenteurs d'actions dans la Société, sans distinction de classe ou sous-classe, sont repris comme étant les "Actionnaires".»

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

Art. 6. «Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à cinq mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 avril 2015. Relation: EAC/2015/7883. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015054862/71.

(150063249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

LCN Euro Master Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.815.

Veuillez noter que les noms des Gérants de la Société sont à lire comme suit:

- Virginia Jennifer Strelen
- Tony Andrew Whiteman
- Christopher Nichols

au lieu de:

- Virginia Strelen
- Tony Whiteman
- Chris Nichols

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054990/18.

(150062617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Kales Airline Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Findel, Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 65.816.

CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «KALES AIRLINE SERVICES S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1 er avril 2015, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 avril 2015. Relation: EAC/2015/7896.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- que la société «KALES AIRLINE SERVICES S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au Cargocenter, L-1360 Findel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 65 816,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 27 octobre 1998, numéro 780. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 17 octobre 2001, numéro 890,

se trouve à partir de la date du 1 er avril 2015 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 26 novembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) à l'adresse suivant: 1, beim Dreieck, L-9147 Erpeldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054966/28.

(150062807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

IPC - Portfolio Invest XXI SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.694.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der IPC - Portfolio Invest XXI SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung der IPC - Portfolio Invest XXI SICAV-FIS vom 13. April 2015 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Herr Frank Endres, Vorsitzender

Herr Matthias Schirpke, Mitglied

Herr Joachim Kern, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016 PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. April 2015.

Für IPC - Portfolio Invest XXI SICAV-FIS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015054943/24.

(150062911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

IPC - Portfolio Invest XXI SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.694.

Der Jahresabschluss vom 31. Oktober 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für IPC – Portfolio Invest XXI SICAV-FIS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015054944/12.

(150062912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

IPC - Portfolio Invest XXII SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.561.

Der Jahresabschluss vom 31. Oktober 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für IPC – Portfolio Invest XXII SICAV-FIS
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015054950/12.

(150062909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

IPC - Portfolio Invest XXII SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.561.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der IPC - Portfolio Invest XXII SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung der IPC - Portfolio Invest XXII SICAV-FIS vom 13. April 2015 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Herr Frank Endres, Vorsitzender

Herr Matthias Schirpke, Mitglied

Herr Joachim Kern, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016 PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. April 2015.

Für IPC - Portfolio Invest XXII SICAV-FIS
DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015054951/24.

(150062910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Invest Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.166.

Mr Jean Martin Stoffel, administrateur de la société Invest Games S.A., a changé d'adresse. Sa nouvelle adresse est: 16, rue Jean L'Aveugle L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054938/10.

(150062977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Investment SO.TE.CO. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.908.

Extrait des résolutions prises en date du 9 avril 2015

Il a été convenu comme suit:

- De transférer le siège de la société Investment SO.TE.CO International S.A. de son adresse actuelle 20, rue de la Poste L 2346 Luxembourg au 2-8, Avenue Charles De Gaulle L-1015 Luxembourg avec effet immédiat.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015054939/13.

(150062832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Knoxville Investments N.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 183.965.

In the year two thousand and fifteen, on the first of April.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Stichting Administratiekantoor Smalville, having its registered office at Maastricht, the Netherlands, registered with the "Kamer van Koophandel Limburg" under the number 59572329,

duly represented by its directors, namely:

- Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, and

- Mr. Rob SONNENSCHEIN, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

The appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to state that:

I. 1) The appearing party is the sole shareholder of Knoxville Investments N.V. S.à r.l., with registered office at Curaçao, Landhuis Groot Kwartier, Groot Kwartierweg 12, registered with the Curaçao Commercial Register under the number 79183, and which central administration and place of effective management has been transferred to the Grand Duchy of Luxembourg by deed of the undersigned notary on the 13 th of January 2014, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 774 of March 26, 2014.

Knoxville Investments B.V. S.à r.l., which central administration and place of effective management is set at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, is registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 183.965.

2) The Company has a share capital of twenty-five million four thousand seven hundred seventy-eight Euro (EUR 25.004.778.-), represented by twenty-five million four thousand seven hundred seventy-eight (25.004.778) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

3) In accordance with the written resolutions of the sole shareholder pursuant to a deed of Mr. Andreas Maria Petrus Eshuis, civil notary at Curaçao, on December 31, 2014, copy of which shall remain annexed hereto, it has been decided to transfer the registered office of the Company from Curaçao to L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, Grand Duchy of Luxembourg.

II. The sole shareholder reiterates, as far as necessary, the written resolutions of the sole shareholder of the Company made on December 31, 2014, to continue the Company as a company incorporated under the Luxembourg laws by transferring the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and consequently adopt the Luxembourg nationality without dissolution or loss of its legal personality and without creating a new legal entity and to change its name into Knoxville Investments S.à r.l.. All necessary actions and formalities required shall be performed at the former registered office of the Company to ensure that the transfer is performed in due form.

Such transfer does not entail dissolution or change in the legal personality of the Company and the Company will carry on its legal existence without discontinuity.

III. As a result of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolved to amend and entirely restate the articles of association of the Company.

These shall henceforth have the following wording:

ARTICLES OF ASSOCIATION.

Art. 1. In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

a. a "Share":

a share in the capital of the Company;

b. a "Shareholder":

a holder of one or more Shares;

c. the "General Meeting”:

the body of the Company consisting of Shareholders entitled to vote;

d. the "Board":

the board of managers of the Company in case of plurality of managers;

e. "in writing":

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

by letter, by telecopier, by e-mail, or by message which is transmitted via any other current means of communication and which can be received in the written form, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

f. the "Law":

any applicable law in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 2. The name of the Company is Knoxville Investments S.à r.l..

The company is a private limited liability company (the Company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity and by the present articles.

Art. 3. The registered office of the Company is in Luxembourg.

The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the Shareholders.

Art. 5. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 6. The capital is set at twenty-five million four thousand seven hundred seventy-eight Euro (EUR 25.004.778.-), represented by twenty-five million four thousand seven hundred seventy-eight (25.004.778) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

All Shares shall be registered and are numbered starting with number 1. No share certificates shall be issued.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, as only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company may acquire fully paid in Shares or depositary receipts thereof, with due observance of the limitations prescribed by the Law Shares may be issued in accordance with the Law and pursuant to a resolution of the General Meeting, which resolution is adopted by a majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital.

Shares may be redeemed in accordance with the Law and pursuant to a unanimous resolution of a General Meeting in which the total share capital is present or represented.

The resolution of the General Meeting stipulates the terms and conditions of the redemption.

Art. 7. Shares may be transferred in accordance with the Law and pursuant to a resolution of the General Meeting, taken by a majority of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital.

Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to the Share can only be exercised after the Company received the notarial deed in accordance with the relevant provisions of the Law.

Art. 8. The Management. The Company is managed by one or more managers which are appointed by the General Meeting. If several managers have been appointed, the managers will constitute a Board. The Board shall meet in Luxembourg.

A manager doesn't need to be a Partner. The General Meeting may revoke a manager ad nutum.

All powers which are not expressly reserved to the General Meeting, either by Law or by the present Articles, fall within the competence of the sole manager or the Board.

Board resolutions shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

If a seat on the Board is vacant or a Board member is absent or unable to perform his duties, the remaining Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Board are vacant or all Board members or the sole Board member, as the case may be, are unable to perform their duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to one or more persons designated for that purpose by the General Meeting.

Art. 9. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the Board.

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 10. The annual General Meeting shall be held within six months after the end of the financial year at its principle office.

The sole partner assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each Partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken if they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by a majority of the Shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 11. The Company's financial year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.

Each year, with reference to 31 st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represents the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts up to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company after adoption of the annual accounts and in accordance with the law.

At any time the General Meeting may decide to distribute an interim dividend, provided that all legal obligations and requirements for the distribution of such an interim dividend are fulfilled.

Art. 12. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 13. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; in case of discrepancies between the English and the French text, only the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as said before, who are known to the notary by their Surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Stichting Administratiekantoor Smalville, ayant son siège social à Maastricht, Pays-Bas, immatriculée auprès de la "Kamer van Koophandel Limburg" sous le numéro 59572329,

dûment représentée par ses directeurs, à savoir:

- Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

- Monsieur Rob SONNENSCHEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que

I. 1) La comparante est l'associée unique de Knoxville Investments B.V. S.à r.l., avec siège social à Curaçao, Landhuis Groot Kwartier, Groot Kwartierweg 12, enregistrée auprès du "Curaçao Commercial Register" sous le numéro 79183, et dont son administration centrale et son siège de direction effective a été transféré vers le Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 janvier 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 774 du 26 mars 2014.

Knoxville Investments B.V. S.à r.l., dont l'administration centrale et le siège de direction effective est situé à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.965.

2) La société a un capital social de vingt-cinq millions quatre mille sept cent soixante-dix-huit Euros (EUR 25.004.778.-), représenté par vingt-cinq millions quatre mille sept cent soixante-dix-huit (25.004.778) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

3) Conformément aux résolutions écrites de l'associé unique de la Société en vertu d'un acte reçu par Monsieur Andreas Maria Petrus Eshuis, notaire civil de Curaçao, en date du 31 décembre 2014, telles qu'annexées au présent acte, le siège social de la Société a été transféré de Curaçao à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, Grand-Duché de Luxembourg.

II. L'associée unique réitère, autant que cela est possible, les résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2014, selon lesquelles la Société sera dorénavant régie par la loi luxembourgeoise, et de transférer son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, et d'adopter ainsi la nationalité luxembourgeoise sans dissolution ou perte de sa personnalité juridique, et sans qu'il ne soit besoin de constituer une nouvelle entité et changer sa dénomination en Knoxville Investments S.à r.l.. Toutes les démarches et formalités seront entreprises au lieu d'établissement de l'ancien siège social de la Société afin d'assurer la réalisation du transfert de ce dernier en bonne et due forme.

Ledit transfert n'opère pas dissolution ou changement de la personnalité juridique de la Société et cette dernière poursuivra son existence légale sans discontinuité.

III. En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique a décidé d'amender et de reformuler les statuts de la Société.

Ceux-ci auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1 er . Dans ces statuts, les termes suivants ont la définition suivante

a) une «Part»:

une part formant le capital de la Société;

b) un «Associé»:

le détenteur d'une ou plusieurs Parts sociales;

c) l'«Assemblée générale des associés»:

l'organe de la Société composé des Associés ayant droit de vote;

d) la «Gérance»:

l'organe de gestion et d'administration de la Société;

e) «par écrit»:

par lettre, télécopie, e-mail ou par voie de tout autre message transmis par les moyens normaux de communication et susceptible d'être reçu en la forme écrite, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie de manière suffisante;

f) la «Loi»:

toute disposition légale ou réglementaire applicable au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 2. La dénomination de la Société est Knoxville Investments S.à r.l..

La société est une société à responsabilité limitée (ci-après dénommée «la Société») qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est à Luxembourg.

La Société a le droit d'avoir des succursales ailleurs, même en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 5. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 6. Le capital autorisé et souscrit de la Société s'élève à vingt-cinq millions quatre mille sept cent soixante-dix-huit Euros (EUR 25.004.778.-), représenté par vingt-cinq millions quatre mille sept cent soixante-dix-huit (25.004.778) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Toutes les Parts sont nominatives et sont numérotées commençant par le n° 1. Il ne sera émis aucun certificat de part.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société a le droit d'acquérir des Parts sociales entièrement libérées ou leurs certificats, dans le strict respect des limites prescrites par la Loi en la matière.

Une émission de Parts conformément à la loi a lieu sur une résolution de l'Assemblée générale statuant à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital souscrit.

Le rachat des Parts est possible conformément à la loi et lieu sur une résolution de l'Assemblée générale statuant à l'unanimité des Associés représentant le total du capital souscrit.

Les termes et les conditions de rachat des Parts sont indiqués par la délibération de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Conformément à la loi, les Parts peuvent être transférées selon la délibération de l'Assemblée Générale statuant à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital souscrit.

Hormis le cas où la Société intervient elle-même en qualité de partie à l'acte juridique de transmission ou cession, les droits attachés aux Parts ne peuvent être exercés qu'après reconnaissance par la Société de la transmission ou cession ou qu'après signification de l'acte notarié à la Société selon les dispositions pertinentes de la Loi en la matière.

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'Assemblée générale. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le Conseil de Gérance se tient à Luxembourg

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de vacance, d'absence ou d'empêchement d'un Gérant, le ou les autres Gérants seront provisoirement chargés de l'administration de la Société. En cas de vacance de la totalité de la Gérance ou d'absence ou, selon le cas, d'empêchement de tous les Gérants ou de l'unique Gérant, la ou les personnes désignées à cet effet par l'Assemblée générale des associés seront temporairement chargées de l'administration de la Société.

Art. 9. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 10. Chaque année, dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice social, l'Assemblée annuelle se tient à son siège administratif.

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

L'Assemblée Générale est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous réserve que toutes les obligations légales ou réglementaires aient été respectées.

Art. 12. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 13. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par leurs Noms, Prénoms, état civil et résidences, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHEIN, H.H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 avril 2015. Relation: GAC/2015/2895. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054965/304.

(150062637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Lions & Poissons S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. Lions & Poissons - SPF).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 34.676.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial «LIONS & POISSONS - SPF», ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 34.676, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 60 en l'an 1991; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2010 publié au Mémorial C numéro 730 du 15 avril 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Flora GIBERT employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Cheryl GESCHWIND employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui ne sera désormais plus une société de gestion de patrimoine familial mais une société de participations financières.

2. Changement de la dénomination de la société.

3. Changement de l'objet social de la société

4. Modification subséquente des articles 1, 4, 5, 6, 20 et 32 des statuts.

5. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de renoncer au statut de société de gestion de patrimoine familial soumise aux dispositions de la loi du 11 mai 2007, pour adopter désormais le statut d'une société de participations financières soumise à la loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en accord avec la résolution précédente, l'assemblée décide de procéder aux modifications ci-après:

L'assemblée décide modifier l'article 1 des statuts concernant la dénomination sociale pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «LIONS & POISSONS S.A.».».

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.»

L'assemblée décide modifier l'article 32 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 32.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

Afin de moderniser les statuts, et de corriger des erreurs y figurant, l'assemblée décide de modifier les articles 5, 6 et 20 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un centimes d'euros (EUR 99.157,41), représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.»

« **Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

La propriété des actions s'établit conformément aux dispositions des articles 39 à 42 de la loi sur les sociétés commerciales.»

« **Art. 20.** Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer le certificat du dépositaire des titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Cette formalité n'est pas requise pour les titres affectés au cautionnement des administrateurs et commissaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.GIBERT, C.GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 31 mars 2015. 1LAC / 2015 / 9890. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015055001/108.

(150063230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

LM International Business Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 183.584.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 19/12/2014

Résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions ci-dessous:

Madame DA SILVA CASTRO Tânia Carmelita, demeurant à 30, Avenida Arriaga, P-9000-064 Funchal-Madeira., et Monsieur MOTA E CORREIA DE JESUS Filipe Alexandre, demeurant Rua Tristão Vaz Teixeira, P-9125-076 Caniço (Madeira) démissionnent de leurs fonctions d'Administrateur de type B.

Monsieur GOMES DOMINGUES Celso, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 61, route de Longwy, L-8080 Bertrange, démissionne de ses fonctions d'Administrateur-délégué.

Monsieur TONUS Frédéric, né le 21 novembre 1973 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement au 61, route de Longwy, L-8080 Bertrange, est nommé en tant qu'Administrateur de la Société pour une période indéterminée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

La société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs.

Bertrange, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2015055002/19.

(150062687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

LSREF3 Lucus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.268.250,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romains.

R.C.S. Luxembourg B 188.690.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of April,

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF3 Eve Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,418,125.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 188002 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Peggy Simon, employee, professionally residing in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 3 April 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 Lucus Investments S.à r.l., registered with the RCS under number B 188002, with a share capital of EUR 402,500.-, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated under the initial name of LSREF3 Lux Investments VIII S.à r.l. pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 11 July 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 24 July 2014 number 1929 (the "Articles"), which Articles have been amended for the last time on 16 December 2014 by a deed of Me Martine Schaeffer, published in the Mémorial dated 4 February 2015 number 292 (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 3,220 (three thousand two hundred twenty) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

a) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,865,750.- (one million eight hundred sixty-five thousand seven hundred fifty euro) in order to increase the current capital from its current amount of EUR 402,500.- (four hundred two thousand five hundred euro) to an amount of EUR 2,268,250.- (two million two hundred sixty-eight thousand two hundred fifty euro) by the creation and issue of 14,926 (fourteen thousand nine hundred twenty-six) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "New Shares"); subscription and payment of the New Shares by the Shareholder by a contribution in cash for a total amount of EUR 1,865,750.- (one million eight hundred sixty-five thousand seven hundred fifty euro) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

b) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,268,250.- (two million two hundred sixty-eight thousand two hundred fifty euro), represented by 18,146 (eighteen thousand one hundred forty-six) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."; and

c) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,865,750.- (one million eight hundred sixty-five thousand seven hundred fifty euro) so as to raise it from its current amount of EUR 402,500.- (four hundred two thousand five hundred euro) to an amount of EUR 2,268,250.- (two million two hundred sixty-eight thousand two hundred fifty euro) by the creation and issue of 14,926 (fourteen thousand nine hundred twenty-six) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder for a total amount of EUR 1,865,750.- (one million eight hundred sixty-five thousand seven hundred fifty euro) allocated as follows.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for 14,926 (fourteen thousand nine hundred twenty-six) New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash for a total amount of EUR 1,865,750.- (one million eight hundred sixty-five thousand seven hundred fifty euro) which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the 14,926 (fourteen thousand nine hundred twenty-six) New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 1,865,750.- (one million eight hundred sixty-five thousand seven hundred fifty euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Sole Shareholder now holds 18,146 (eighteen thousand one hundred forty-six) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,268,250.- (two million two hundred sixty-eight thousand two hundred fifty euro) represented by 18,146 (eighteen thousand one hundred forty-six) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the change resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit avril,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSREF3 Eve Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 2.418.125,- et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 188002,

ici représentée par Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 3 avril 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 Lucus Investments S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 188002, avec un capital social de EUR 402.500,-, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée selon un acte du notaire instrumentaire en date du 11 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 24 juillet 2014, numéro 1929, lesquels statuts ont

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

été modifiés pour la dernière fois en date du 16 décembre 2014 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial en date du 4 février 2015, numéro 292 (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 3.220 (trois mille deux cent vingt) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

a) Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 1.865.750,- (un million huit cent soixante-cinq mille sept cent cinquante euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 402.500,-(quatre cent deux mille cinq cents euros) à un montant de EUR 2.268.250,- (deux millions deux cent soixante-huit mille deux cent cinquante euros) par voie de création et d'émission de 14.926 (quatorze mille neuf cent vingt-six) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.865.750,- (un million huit cent soixante-cinq mille sept cent cinquante euros) qui sera entièrement alloué au capital social de la Société;

b) En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 2.268.250,- (deux millions deux cent soixante-huit mille deux cent cinquante euros) représenté par 18.146 (dix-huit mille cent quarante-six) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»;

c) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.865.750,- (un million huit cent soixante-cinq mille sept cent cinquante euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 402.500,-(quatre cent deux mille cinq cent euros) à un montant de EUR 2.268.250,- (deux millions deux cent soixante-huit mille deux cent cinquante euros) par la création et l'émission de 14.926 (quatorze mille neuf cent vingt-six) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 1.865.750,- (un million huit cent soixante-cinq mille sept cent cinquante euros).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire 14.926 (quatorze mille neuf cent vingt-six) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de EUR 1.865.750,- (un million huit cent soixante-cinq mille sept cent cinquante euros) qui est entièrement alloué au capital social de la Société.

L'ensemble des 14.926 (quatorze mille neuf cent vingt-six) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 1.865.750,- (un million huit cent soixante-cinq mille sept cent cinquante euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 18.146 (dix-huit mille cent quarante-six) parts sociales ordinaires de la Société.

Troisième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 2.268.250,- (deux millions deux cent soixante-huit mille deux cent cinquante euros) représenté par 18.146 (dix-huit mille cent quarante-six) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 avril 2015. Relation: GAC/2015/3039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015055005/177.

(150063318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Mabon Luxembourg Spf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 196.042.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There Appeared:

Mr Petr Krogman, born on 5 th day of June 1973 in Znojmo, Czech Republic, having his personal address at Za Hájem 251/4, 160 00 Praha 6 - Sedlec, Prague, Czech Republic (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy dated January 21 st , 2015, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme de gestion de patrimoine familial") which it declared to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established hereby a société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) under the name of "Mabon Luxembourg Spf S.A." which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. Corporate Object. The Company's sole purpose, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal, on one hand, of financial instruments within the meaning of the law of August 5 th , 2005 on financial collateral arrangements and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

In general, the Company may take any measures to monitor and control, and perform any operation or transaction which it considers necessary or expedient for the accomplishment and development of its purpose, in the wider sense, provided that the Company does not interfere in the management of its participations, while remaining within the limits authorized

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

by the law of May 11 th , 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial (the " SPF Law"). The Company is authorised to take any action, enter into any agreement provided it is authorised under the SPF Law".

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31.000.-EUR) represented by THIRTY-ONE THOUSAND (31.000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Shares may be evidenced at the holders' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by Law, purchase its own shares.

Chapter III. Management, Board of directors, Auditors

Art. 7. Management. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the board of directors or may be the Sole Director of the company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law. The general meeting of shareholders may create class A and class B directors.

The directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by two directors, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another director as his proxy.

The board of directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

In case of class A and class B directors, at least one class A and one class B directors must be present at the board of directors.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated by a Luxembourg resident director is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

The board of directors may choose a secretary, who does not need to be a director, who shall be responsible for the keeping the minutes of the board of directors. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman and the secretary when such election occurred or, by two directors.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judical proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the board of directors. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of directors held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 10. General Powers of the Directors. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Representation of the Company. Towards third parties, in all circumstances, the company shall be bound (i) in case of a Sole Director, by the sole signature of the Sole Director or, (ii) in case of plurality of directors, by the joint signature of two Directors, (iii) or in case the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors), by the joint signature of one class A director and one class B director, (iv) or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the company shall also be, in case a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 13. Conflict of Interests. Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the company.

If there is only one director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 14. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art 15. Powers of the Meetings of shareholders. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 16. Annual General Meetings. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Wednesday of June of each year, at 2.00 p.m..

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Director or, as the case may be, the Board of Directors, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Procedure, Vote. Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 19. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The accounting year of the company shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.

Art. 21. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director or, as the case may be, the Board of Directors, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 22. Allocation of Profits. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31 st of December 2015.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2016.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe to the THIRTY-ONE THOUSAND (31.000) shares.

The shares have been paid up to the extent of 48,3% by payment in cash, so that the amount of FIFTEEN THOUSAND EUROS (15,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the Law have been observed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at one and the number of statutory auditor at one.

2.- The following person is appointed as director for a period ending in the year 2020:

- MR JOHANNES ANDRIES VAN DEN BERG, an accountant, born in Pijnacker, the Netherlands, on 28 th December 1979 residing professionally at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

3.- The following legal person is appointed as statutory auditor for a period ending in the year 2020:

COMISSA S.à r.l., having its registered office in 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 184207.

4.- The registered office of the company is established at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1.500.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de février.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mr Petr Krogman, né le 5 juin 1973 á Znojmo, République Tchèque, ayant son adresse á Za Hájem 251/4, 160 00 Praha 6 - Sedlec, Prague, République Tchèque (l'"Actionnaire Unique")

Ici représenté par Mme Alexandra FUENTES, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration daté du 21 janvier 2015, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) sous le nom de «Mabon Luxembourg Spf S.A.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part, d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social et cela de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites autorisées par la de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial. (la "Loi SPF") La Société est autorisée à poser tout acte, contracter tout engagement à condition que ceci soit permis sous la Loi SPF.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Chapitre II. Capital social, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trente et un mille (31.000) actions nominatives ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Chapitre III. Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 7. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur peut se faire représenter à tout conseil d' administration en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Lorsqu'il existe des classes d'administrateur A et des classes d' administrateur B, la présence ou la représentation d'au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B est requise.

Les administrateurs peuvent participer à toutes réunions du conseil d' administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée par un administrateur demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Art. 9. Procès-verbaux du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le conseil d administration peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'avoir la qualité d'administrateur et qui sera en charge des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration sera signé par le président et le secrétaire si une élection a eu lieu, ou par deux administrateurs.

Le copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Art. 10. Pouvoir du conseil d'administration. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaires unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation des pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 12. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, (i) en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de son Administrateur Unique, ou (ii) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou (iii) lorsque l'assemblée générale des actionnaires a désigné différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B (iv) ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Conflit d'intérêts. Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

Dans le cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 14. Commissaire aux comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, pour une durée qui ne peut pas dépasser 6 ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires.

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Art. 16. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Autres Assemblée Générale des Actionnaires. Les assemblées générales des actionnaires se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'administration, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 18. Procédure, Vote. Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées à la demande d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 19. Procès-verbaux des résolutions des actionnaires. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaires unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signée par le seul actionnaires ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'actionnaires unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires doivent être certifiées par l'administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et l'administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'actionnaires unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Tout actionnaires ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 22. Affectation des Bénéfices. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription - Libération

Les Statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les TRENTE-ET-UN MILLE (31.000) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 48,3%, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EURO (15.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été accomplies.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2.- Est appelé à la fonction d'administrateur pour une période se terminant en 2020:

- Monsieur JOHANNES ANDRIES VAN DEN BERG, comptable, né à Pijnacker, Pays-Bas, le 28 décembre 1979, demeurant professionnellement à 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

3.- Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes pour une période se terminant en 2020:

COMISSA S.à r.l., ayant son siège social à 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184207.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 février 2015. 2LAC/2015/3069. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015055012/441.

(150062774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Avaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 147.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015054150/10.

(150061915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Avaton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.001,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 162.330.

EXTRAIT

Il résulte du «Depositary Receipt Purchase Agreement» conclu en date du 30 septembre 2013 que STAK MERLENHORST a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans la société AVATON S.à r.l. (ci-après «la Société») à Madame Elizabeth PAUCHET, de sorte que Madame Elizabeth PAUCHET est détentrice de la totalité des parts sociales de la Société (soit 29.001 parts sociales), faisant d'elle l'unique associée de la Société.

Il est à noter que Madame Elizabeth PAUCHET demeure désormais au 11, rue nouvelle, F-92190 Meudon (France).

Référence de publication: 2015054151/14.

(150062368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck